



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2023

N° C16_11_2023_07 - Création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission accompagnement du contrat opérationnel de mobilité

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	60	8	68	22

Pour : 55	Abstention : 13	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	-----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize novembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, MOUNOURY Didier, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURELLÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, ARCHAIMBAULT Monique, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, RICHARD Yoann, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BARILLOT Dorick (pouvoir donné à BALLAND Cyril), BOURDIER Christine (pouvoir donné à KOHLER Marie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), NEE Nicole (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à YOU Thierry), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à BAUMGARTEN Christian), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARRE Gérard, BELAUD Bernard, BINET Frédérique, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, SUIRE Catherine, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission accompagnement du contrat opérationnel de mobilité

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L. 332-24 et suivants,

Vu le comité de pilotage du contrat opérationnel de mobilité du 28/09/2023,

La communauté de communes Mellois en Poitou souhaite s'engager dans le projet d'accompagnement du contrat opérationnel de mobilité (COM). En effet, les enjeux de mobilités ont été mis en avant dans le projet de territoire, à travers l'expression de fortes attentes, des communes comme des habitants et des acteurs socio-économiques du territoire en la matière.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) permet à la région Nouvelle-Aquitaine d'exercer pleinement son rôle de chef de file de l'intermodalité et d'autorité organisatrice de la mobilité régionale. Elle a ainsi pour vocation, à travers le contrat opérationnel de mobilité, à répondre aux objectifs et enjeux suivants :

- Créer et organiser des conditions de dialogue et d'actions favorables au développement des mobilités, notamment en coordonnant l'action commune des acteurs de la mobilité, qui prend forme dans les contrats opérationnels de mobilité.
- Optimiser l'utilisation des réseaux de transport existants, à travers la mobilisation des partenaires et de leurs compétences.

Ainsi, la région propose de soutenir financièrement des initiatives locales en matière de mobilités dans la mesure où la collectivité est engagée dans un COM. Cependant, la communauté de communes ne dispose pas de personnel qualifié pour mettre en place et déployer ce COM.

Pour porter ces missions, il convient donc de se doter d'une ingénierie pour accompagner et mettre en œuvre le COM sur Mellois en Poitou et plus précisément :

- Accompagner la communauté de communes de la conception à la signature du contrat opérationnel de mobilité,
- Commencer la mise en œuvre du contrat.

À cet effet, il est proposé la création d'un poste non permanent de catégorie A, à temps complet, à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet, sur le fondement de l'article L332-24 et suivants du Code général de la fonction publique.

Sous la responsabilité du Directeur général des services, la/le chargé(e) de mission accompagnement du contrat opérationnel de mobilité aura pour mission :

- L'élaboration du diagnostic ;
- L'animation des instances avec la Région ;
- Le recensement et mise en réseau des acteurs locaux (associations, communes) déployant des actions de mobilité ;
- L'élaboration et mise en œuvre de la feuille de route.

Il est précisé que la région Nouvelle-Aquitaine peut financer jusqu'à 10 000 euros soit environ 20% maximum du poste. Le financement de la communauté de communes Mellois en Poitou sera donc de 80 % soit 40 000 euros maximum. Le montant plafond est de 50.000 euros maximum.

Il est donc proposé de créer ce poste non permanent, à temps complet, à effet du 01/01/2024, d'indexer la rémunération sur la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux ou des attachés territoriaux (catégorie A) (en fonction du profil retenu) et d'autoriser le recrutement d'un agent, en contrat de projet, pour une durée de 3 ans, renouvelable par décision expresse, sous réserve de ne pas excéder une durée totale de 6 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER la création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission « accompagnement du contrat opérationnel de mobilité », à temps complet, à effet du 01/01/2024, d'indexer la rémunération sur la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux ou des attachés territoriaux (catégorie A) (en fonction du profil retenu) et d'autoriser le recrutement d'un agent, en contrat de projet, pour une durée de 3 ans, renouvelable par décision expresse, sous réserve de ne pas excéder une durée totale de 6 ans. A pourvoir selon les modalités visées, dans le cadre d'un contrat de projet, en application de l'article L. 332-4 et suivants du code général de la fonction publique ; les crédits étant prévus au budget principal de l'exercice.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Sylvie COUSIN

Fabrice MICHELET